



Ifremer

■ **Objet :**

Demande d'expérimentation sur la zone de dépôts et réserves du Vivier-sur-Mer

Avis Ifremer

■ **Direction Départementale des Territoires et de la Mer (35)
Délégation à la Mer et au Littoral
Service GDAMR
35418 Saint-Malo cedex**

Dinard, le 7 mai 2015

Vos réf. :

Nos réf. : LERBN.2015.Avis05DGJC

Affaire suivie par Daniel GERLA et Julien CHEVÉ

Madame,

En réponse au courriel du 9 avril 2015 sollicitant l'avis de l'Ifremer à propos de la « demande d'essai d'une nouvelle technique de stockage sur la zone de dépôts et réserves du Vivier-sur-Mer » (courriel en annexe 1), nous pouvons apporter les éléments suivants.

Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère industriel et commercial

Laboratoire Environnement littoral et Ressources aquacoles

Bretagne Nord

Station IFREMER Dinard

CRESCO
38 Rue du Port-Blanc
BP 70 134
35801 DINARD Cedex
France

téléphone 33 (0)2 23 18 58 58
télécopie 33 (0)2 23 18 58 50

Siège social

155, rue Jean-Jacques
Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux
Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>

DENSITE D'ELEVAGE

Cette nouvelle technique de stockage des huîtres avant commercialisation sur un dépôt en haut d'estran va entraîner une augmentation de la biomasse présente sur le site. Des pratiques courantes dans les périodes à fortes pressions (périodes de fin d'année) ont déjà entraîné des stockages surnuméraires (poches sur la tranche, « HLM » à poches...).

Cet accroissement du nombre d'huîtres en stabulation devrait être temporaire puisque le principe même des zones de dépôt est un stockage à court terme avant la mise sur le marché.

HYDRODYNAMISME

D'après les documents fournis (annexe 2), les structures se trouveraient à 30 cm du sol. Sur ces zones sujettes à l'envasement il semblerait indispensable

■ de les surélever afin d'assurer une meilleure circulation d'eau, même si la présence des cages sur les pieux n'est que transitoire.

CONCLUSION

En conclusion, l'Ifremer émet un **avis favorable** à l'essai de cette nouvelle technique de stockage dans la mesure où celle-ci reste confinée aux zones de dépôt pour des poches en transit.

De plus, une surélévation des structures paraît indispensable afin d'assurer une circulation d'eau plus facile.

En souhaitant avoir répondu à votre demande, veuillez agréer, Madame, l'assurance de toute ma considération.

Claire ROLLET
Chef de Station Ifremer de Dinard

PIECES JOINTES

- Courriel du 9 avril 2015 : demande d'avis sur une demande d'essai d'une nouvelle technique de stockage sur la zone de dépôts et réserves du Vivier-sur-Mer.
- Extraits des documents fournis.

Copie interne Ifremer : Directeur du Centre de Bretagne
Responsable de l'Unité Littoral, Centre de Bretagne
Responsable du Processus "Expertises et avis", Station de Lorient